

transformés en champ de manœuvre et terrain d'essai par des groupements politiques. La CFDT déclare qu'elle ne veut pas subir le sort de l'UNEF.

Les opinions politiques, l'appartenance religieuse de chaque adhérent de la CGT doivent être respectées, et c'est la force de notre CGT. Mais l'appartenance à une organisation qui, du matin au soir et du soir au matin attaque la CGT est incompatible avec la qualité de syndiqué, à plus forte raison de dirigeant d'une organisation de la CGT.

La politique de notre CGT est une politique d'union, de rassemblement des forces capables de faire pencher le plateau de la balance en faveur des salariés. Elle s'inscrit en faux contre la politique de division inscrite noir sur blanc dans toutes les publications intitulées « le sérum de la vérité ».

Les syndiqués CGT de l'Institut Pasteur de Paris sont placés devant un choix :

* Continuer à accepter que les dirigeants de leur section CGT publient leur prose contre la CGT, et isolent de plus en plus leur section en attendant sa destruction :

* Ou bien dire à ces gens d'aller ailleurs que dans la CGT exercer leurs talents soi-disant révolutionnaires, et réagir avec la volonté de renouer de bons rapports de camaraderie entre les syndiqués CGT de Paris et de Garches, ainsi que des rapports unitaires avec ceux dont les forces ne sont pas négligeables : les autres syndicats pastoriens.

C'est à vous, chers camarades, qu'il appartient de le dire en Assemblée des syndiqués (contrôlés) de votre section.

Et maintenant, camarades !

Dans une feuille datée du 5 mai, acharnés dans leur œuvre de discrédit des syndicats, « les ligueurs » écrivent : « Sans l'action unie des travailleurs, la Direction n'a jamais rien donné ».

Ce qui, en français, veut dire que la CGT n'a jamais obtenu un seul avantage au bénéfice des Pastoriens.

En réponse à ces affirmations gratuites, notre section de Garches rappelle très tranquillement ce qui est d'abord l'acquit syndical.

Voici ces vérités, même si elles ne plaisent pas à nos « ligueurs ». Nous citons :

Et ceci... est-ce de la trahison ?

...« Traités bureaucrates »... nous, on veut bien... mais il faut reconnaître que notre action syndicale a apporté pas mal d'avantages à l'ensemble du personnel pastorien. Faites le bilan :

— Salaires établis en parité avec la Fonction Publique, ce qui a toujours permis de percevoir toutes les augmentations de salaires accordées aux Fonctionnaires, malgré parfois, il faut bien le dire, les crises financières très dures traversées par l'Institut ;

— De ce fait, et surtout pour le personnel de la production, l'assurance d'une rémunération plus stable et sérieuse que celles connues dans les entreprises et fabriques de produits pharmaceutiques — et concurrents maintenant de l'Institut ;

— Garanties sociales inconnues dans les industries chimiques et pharmaceutiques (et même dans la métallurgie, le bâtiment, etc...) :

* plein salaire pendant six mois en cas de maladie et trois ans à plein salaire en cas de longue maladie reconnue par la Sécurité Sociale,

* plein salaire, sans limite de durée, en cas d'accident du travail et de maladie professionnelle (ce qui est unique en France),

* capital décès représentant une année de salaire,

* plein salaire en arrêt maternité,

* alors que les travailleurs des usines, des entreprises, des chantiers, ne bénéficiaient que de 12 jours de vacances par an, les Pastoriens avaient obtenu UN MOIS. Puis 27 jours ouvrables, puis, en sus, une semaine d'hiver.

* garantie de l'emploi pour les jeunes appelés au service militaire,

* les suppléments familiaux que les travailleuses de l'Institut savent apprécier,

* mise en place, avec l'aide de notre Fédération d'une des premières CAISSE DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE en FRANCE (exemple d'ailleurs publié dans la presse et dans les journaux d'usine à l'époque) ; une des premières Caisses aussi où les femmes peuvent bénéficier de cette retraite à 60 ans,

* la prime de départ à la retraite,

* ticket modérateur réglant les frais de séjour en cas d'hospitalisation remboursement des examens et analyses médicales, radios, prothèses pour les employés et les personnes à leur charge,

* cantine, coopérative, bibliothèque, Service social et Service de Sécurité sociale, colonies de vacances,

* prime semestrielle,

* règlement intérieur dont la qualité, au moins, fut d'imposer le paiement des salaires par catégorie et non plus à la tête du client comme cela était coutume auparavant,

* sans compter le reste, cet énorme travail depuis vingt-sept ans dans le collège des délégués du personnel dans le Comité d'entreprise, où tous les problèmes concernant le personnel sont constamment débattus.

Voici le bilan de nos « trahisons de bureaucrates », comme l'écrivent ces « révolutionnaires » aux petits pieds, auxquels nous souhaitons sincèrement de pouvoir présenter le même dans toute leur carrière. Car ils ont beau écrire et s'agiter : ce bilan, c'est la vie quotidienne des Pastoriens, celui qu'ils peuvent à chaque instant vérifier.

Nous faisons notre la conclusion de la section de Garches

Ces événements ont montré au grand jour deux vérités :

— d'une part, le mécontentement réel du personnel de la production protestant unanimement contre une sous-estimation de la valeur de son travail,

— d'autre part, que le personnel de la production refuse d'être l'éternel sacrifié sur l'autel des besoins de la recherche, de la modernisation, de l'équipement moderne reconnu indispensable.

Nous entendons, pour notre part, tenir et respecter le mandat donné par l'assemblée unanime du 5 mai. Déjà un certain nombre de points sont acquis : salaire net 1 000 F, retour aux 40 heures pour la fin 1972, perspectives réelles du 13ème mois. Il s'entend par ailleurs que nous ne céderons pas sur les reclassements.

Paris, le 10 juin 1972.

ANNEXE 2

Feuille de la LC à l'annonce de la 1ère menace d'exclusion

Protocole d'accord : imposons la démocratie ouvrière

Dans notre dernière feuille Sérum de Vérité n°25, nous avons porté au grand jour le protocole d'accord sur les catégories C et D qui se mijotait entre bureaux syndicaux et direction patronale. Nous rappelons les trois points inadmissibles de ce protocole :

— Glissement de catégories au choix : alors que les